

CHAPITRE G – PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

1	Liste des figures _____	304
2	Liste des tableaux _____	306
3	Liste des cartes _____	309
4	Acronymes utilisés _____	311
5	Courriers de consultation et réponses des services concernés _____	312
6	Expertise relative au contexte naturel _____	321
7	Expertise relative au contexte paysager _____	322

1 LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Evolution de la puissance installée cumulée en photovoltaïque dans le monde de 2001 à 2021 – RdM : Reste du monde (source : IEA PVSP, 2022).....	13
Figure 2 : Top 10 des pays et répartition de la puissance photovoltaïque installée dans le monde entre 2020 et 2021 (source : IEA PVPS, 2022).....	14
Figure 3 : Evolution du parc photovoltaïque français raccordé au réseau entre 2008 et décembre 2021 (source : Panorama SER, février 2022).....	17
Figure 4 : Puissance solaire installée par région au 31 décembre 2021 (source : Panorama SER, février 2022).....	17
Figure 5 : Puissances installées, projets en développement et objectifs PPE 2023/2028 pour le solaire (source : Panorama SER, février 2022).....	18
Figure 6 : Nombres d'emplois directs dans le secteur du photovoltaïque (source : ADEME, 2018).....	19
Figure 7 : Part de production d'électricité par filière au cours de l'année 2021.....	21
Figure 8 : Les différentes phases de la rédaction d'une étude d'impact.....	27
Figure 9 : Les sept critères de définition de l'effet du projet et de l'impact paysager (source : AEPE Gingko, 2023).....	39
Figure 10 : Exemples d'évaluation de l'effet du projet et de l'impact paysager résiduel (source : AEPE Gingko, 2023).....	40
Figure 11 : Horizons rédoxiques marqués (pseudogley) - photographies prises hors ZIP (source : Calidris, 2022).....	43
Figure 12 : Horizons réductiques (gley) - photographies prises hors ZIP (source : Calidris, 2022).....	43
Figure 13 : Horizons histiques - photographies prises hors ZIP (source : Calidris, 2022).....	44
Figure 14 : Classes d'hydromorphie des sols (classes GEPPA) (source : GEPPA, 1981).....	44
Figure 15 : Prélèvement à l'aide d'une tarière pédologique – photographie prise hors ZIP (source : Calidris, 2022).....	44
Figure 16 : Vue vers le nord de la zone d'implantation potentielle – point de vue n°1 (source : ATER Environnement, 2023).....	65
Figure 17 : Vue vers le sud-ouest de la zone d'implantation potentielle – point de vue n°2 (source : ATER Environnement, 2023).....	65
Figure 18 : Coupe topographique (source : Google Earth, 2022).....	69
Figure 19 : Ruisseau de la Bichetière à Cornillé (source : ATER Environnement, 2023).....	72
Figure 20 : Ruisseau partant de la zone d'implantation potentielle vers l'est (source : ATER Environnement, 2023).....	72
Figure 21 : Au nord de l'aire d'étude éloignée, la Vilaine progresse dans une végétation dense (source : AEPE Gingko, 2022).....	91
Figure 22 : Coupe topographique AA' de l'ouest à l'est, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (exagération verticale x13) (source : AEPE Gingko, 2022).....	91
Figure 23 : Coupe topographique BB' du sud au nord, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (exagération verticale x13) (source : AEPE Gingko, 2022).....	91
Figure 24 : L'agriculture est l'activité dominante sur le territoire (source : AEPE Gingko, 2022).....	93
Figure 25 : Le bois de Cornillé, à proximité immédiate de la Zone d'Implantation Potentielle (source : AEPE Gingko, 2022).....	93
Figure 26 : Coexistence de bâti agricole et d'habitations à Cornillé (source : AEPE Gingko, 2022).....	93
Figure 27 : De grandes parcelles agricoles ouvrent les perceptions visuelles (source : AEPE Gingko, 2022).....	95
Figure 28 : Des prairies bocagères dédiées à l'élevage sont disséminées çà et là sur l'unité paysagère (source : AEPE Gingko, 2022).....	95
Figure 29 : La RN 157 traverse l'unité paysagère d'est en ouest (source : AEPE Gingko, 2022).....	95
Figure 30 : Le bâti des hameaux est souvent intégré à la trame boisée (source : AEPE Gingko, 2022).....	96
Figure 31 : Vue lointaine et filtrée en direction du site d'étude depuis la sortie ouest de Torcé (source : AEPE Gingko, 2022).....	98
Figure 32 : Depuis Louvigné-de-Bais, la végétation et le bâti raccourcissent les perspectives (source : AEPE Gingko, 2022).....	98
Figure 33 : Depuis la sortie est de Cornillé, la végétation arborée masque la visibilité vers le site d'étude (source : AEPE Gingko, 2022).....	98
Figure 34 : La visibilité depuis la frange sud du bourg est très contrainte par le bois de Cornillé et la végétation d'accompagnement de la RN 157 (source : AEPE Gingko, 2022).....	98
Figure 35 : Depuis la frange nord du hameau du Bas Rampon, les habitations du hameau du Haut Rampon sont incluses dans la trame bocagère (source : AEPE Gingko, 2022).....	100
Figure 36 : Le bois de Cornillé fournit un masque opaque au hameau de la Gretais (source : AEPE Gingko, 2022).....	100
Figure 37 : Depuis l'intérieur de la Zone d'Implantation Potentielle, le bâti du hameau des Guichardières est partiellement perceptible (source : AEPE Gingko, 2022).....	100
Figure 38 : Le site de projet est partiellement perceptible derrière le rideau arboré depuis le hameau du Bois Bichetière (source : AEPE Gingko, 2022).....	100
Figure 39 : La ligne à grande vitesse traverse le territoire étudié (source : AEPE Gingko, 2022).....	102
Figure 40 : Le contexte paysager des abords de la RD 777 est ouvert (source : AEPE Gingko, 2022).....	102
Figure 41 : Depuis la RD 33, la ZIP est très fortement filtrée par le bâti et la végétation (source : AEPE Gingko, 2022).....	102
Figure 42 : Depuis un pont sur la RN 157, la végétation entourant la zone de projet est perceptible (source : AEPE Gingko, 2022).....	102
Figure 43 : L'enherbement du site de projet est discrètement visible derrière le rideau boisé depuis la RD 104 (source : AEPE Gingko, 2022).....	103
Figure 44 : Signalisation de sentiers à Louvigné-de-Bais (source : AEPE Gingko, 2022).....	105
Figure 45 : Les légers mouvements du relief interrompent les vues vers le site de projet depuis le circuit de la Voie Romaine (source : AEPE Gingko, 2022).....	105
Figure 46 : Depuis le sentier « les Diligences », la Zone d'Implantation Potentielle n'est pas perceptible (source : AEPE Gingko, 2022).....	105
Figure 47 : Le château du Bois Bide (Source : monumentum.fr) (source : AEPE Gingko, 2022, d'après monumentum.fr).....	107
Figure 48 : Le bâti et la végétation ferment les vues vers la zone d'étude depuis les abords de la chapelle Saint-Job (source : AEPE Gingko, 2022).....	107

Figure 49 : Depuis les abords de l'église Saint-Patern, le bâti du centre-bourg raccourcit les vues (source : AEPE Gingko, 2022)	107
Figure 50 : La butte enherbée du site d'étude est visible depuis la RD 104 à proximité immédiate (source : AEPE Gingko, 2022)	109
Figure 51 : Le vocabulaire industriel de l'usine de traitement des déchets accolée à la ZIP (source : AEPE Gingko, 2022)	109
Figure 52 : Les pentes enherbées s'affaissent vers la limite du site de projet (source : AEPE Gingko, 2022)	109
Figure 53 : Depuis la partie haute du site d'étude, des vues lointaines sur le paysage sont ponctuellement possibles (source : AEPE Gingko, 2022)	109
Figure 54 : Une zone de stockage se place sur une partie de la limite ouest du site (source : AEPE Gingko, 2022)	110
Figure 55 : Quelques ruches sont disposées près de la lisière boisée, à l'ouest de la Zone d'Implantation Potentielle (source : AEPE Gingko, 2022)	110
Figure 56 : Vers le nord, la végétation arborée ne suffit pas à masquer les bâtiments industriels les plus proches (source : AEPE Gingko, 2022)	110
Figure 57 : Le site est entièrement enherbé et ceint d'une lisière boisée dense (source : AEPE Gingko, 2022)	110
Figure 58 : Depuis le nord du site, la végétation arborée interrompt les perspectives visuelles vers le sud (source : AEPE Gingko, 2022)	110
Figure 59 : Au niveau de l'accès nord de l'usine de traitement des déchets, la végétation arborée s'interrompt et laisse apparaître les pentes enherbées du site (source : AEPE Gingko, 2022)	110
Figure 60 : Exemple de clôture adaptée à un contexte rural (source : AEPE Gingko, 2022)	116
Figure 61 : Territoires d'application de l'article 1 du règlement du SAGE Vilaine (source : Calidris, 2022)	130
Figure 62 : Situation de la ZIP par rapport à l'article 1 du SAGE Vilaine (source : Calidris, 2022)	130
Figure 63 : Statut de nidification des espèces présentes dans la ZIP et l'AEI (source : Calidris, 2022)	132
Figure 64 : Echelle du bruit et sa perception (source : ADEME, 2019)	162
Figure 65 : Route départementale 104 depuis le sud de la zone d'implantation potentielle	165
Figure 66 : Route nationale 157 (source : ATER Environnement, 2023)	165
Figure 67 : Voie ferrée reliant Rennes à Paris (source : ATER Environnement, 2023)	166
Figure 68 : Fonctionnement d'une cellule photovoltaïque (source : www.economiedenergie, 2015)	199
Figure 69 : Schéma de fonctionnement (source : Ademe, 2015)	199
Figure 70 : Distinction des différentes technologies de modules	199
Figure 71 : Classification des principales technologies de cellules solaires photovoltaïques (source : photovoltaïque.info, 2017)	200
Figure 72 : Principe d'implantation d'une centrale solaire (source : Guide méthodologique de l'étude d'impact d'une centrale PV au sol, 2011)	200
Figure 73 : Schéma illustrant la structure des panneaux photovoltaïques	201
Figure 74 : Exemple de poste de livraison (source : Arvvo Energies, 2023)	202
Figure 75 : Panneaux photovoltaïques en fin de vie (source : Soren, 2015)	209
Figure 76 : Le traitement des panneaux photovoltaïques (source : Soren, 2022)	210
Figure 77 : Fragments de silicium et granulés de verre (source : Soren, 2015)	210
Figure 78 : Photomontage A – état initial – vue à 60° (source : AEPE Gingko, 2023)	228
Figure 79 : Photomontage A – simulation avec projet – vue à 60° (source : AEPE Gingko, 2023)	229
Figure 80 : Photomontage B – état initial – vue à 60° (source : AEPE Gingko, 2023)	230
Figure 81 : Photomontage B – simulation avec projet – vue à 60° (source : AEPE Gingko, 2023)	231
Figure 82 : Photomontage du projet depuis les abords du site sur la RD 104, avant mise en place de plantations (source : AEPE Ginko, 2023)	234
Figure 83 : Photomontage du projet depuis les abords du site sur la RD 104, après mise en place de plantations (source : AEPE Ginko, 2023)	234
Figure 84 : Exemple de panneau de communication (source : Quénéa, 2023)	234
Figure 85 : Démarche de l'étude d'incidence Natura 2000 (source : Calidris, 2023)	263
Figure 86 : Conduite de l'étude d'incidence Natura 2000 (source : Calidris, 2023)	264
Figure 87 : Répartition de la contribution au Service Public de l'Electricité pour 2022 (source : Délibération n°2021-230 du 15 juillet 2021, CRE)	268
Figure 88 : Evolution du prix des énergies renouvelables dans le monde (en dollars par MWh) (source : Challenges, 2021)	269

2 LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Définition du type d'autorisation selon la puissance du projet photovoltaïque	7
Tableau 2 : Dispositifs de soutien (source : photovoltaïque.info et hellowatt.fr, 2023).....	12
Tableau 3 : Evolution de la puissance raccordée au réseau électrique de distribution par tranche de puissance au 31 décembre 2021 (source : statistiques.developpement-durable.gouv.fr, 2022).....	19
Tableau 4 : Echelle de couleur des niveaux d'enjeu	27
Tableau 5 : Thématiques paysagères abordées en fonction des aires d'étude (source : AEPE Gingko, 2023)	28
Tableau 6 : Thématiques écologiques abordées en fonction des aires d'étude (source : Calidris, 2023).....	28
Tableau 7 : Thématique des milieux physiques et humains abordées en fonction des aires d'étude (source : ATER Environnement, 2023)	28
Tableau 8 : Thématiques des milieux physique et humain abordées en fonction des échelons territoriaux (source : ATER Environnement, 2023).....	29
Tableau 9 : Temporalité des impacts d'un parc photovoltaïque	32
Tableau 10 : Projets ayant obtenu l'avis de l'autorité environnementale sur les différentes aires d'étude (source : DREAL Bretagne, 2023).....	34
Tableau 11 : Echelle des niveaux d'impact	34
Tableau 12 : Application des critères de définition de l'effet du projet et de l'impact paysager (source : AEPE Gingko, 2023)	40
Tableau 13 : Dates des inventaires (source : Calidris, 2022).....	42
Tableau 14 : Dates des inventaires (source : Calidris, 2022).....	43
Tableau 15 : Pourcentage de recouvrement des espèces végétales selon le type de répartition des espèces (Source : N. Fromont d'après Prodont).....	44
Tableau 16 : Dates des inventaires (source : Calidris, 2022).....	46
Tableau 17 : Comportements liés au code atlas (source : Calidris, 2022)	46
Tableau 18 : Dates des inventaires (source : Calidris, 2022).....	47
Tableau 19 : Localisation des points d'écoute concernant les chiroptères (source : Calidris, 2022)	47
Tableau 20 : Coefficients de correction d'activité en milieu ouvert ou semi-ouvert (source : BARATAUD, 2015)	48
Tableau 21 : Coefficients de correction d'activité en milieu fermé (source : BARATAUD, 2015)	49
Tableau 22 : Caractérisation du niveau d'activité des chiroptères selon le référentiel du protocole point fixe de Vigie-Chiro (MNHN)	50
Tableau 23 : Méthodologie de détermination des enjeux par espèce animale ou végétale (source : Calidris, 2022).....	52
Tableau 24 : Méthodologie de détermination des enjeux par habitat naturel (source : Calidris, 2022)	52
Tableau 25 : Méthodologie de spatialisation des enjeux pour la faune (source : Calidris, 2022).....	52
Tableau 26 : Tableau récapitulatif des objectifs de qualité des masses d'eau superficielles étudiées (source : SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027)	72
Tableau 27 : Nappes phréatiques intégrant les différentes aires d'étude.....	74
Tableau 28 : Profondeur de la nappe « Bassin versant de la Vilaine » (source : ADES, 2022)	74
Tableau 29 : Tableau récapitulatif des objectifs qualitatifs et quantitatifs de la masse d'eau souterraine (source : SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027)	74
Tableau 30 : Données météorologiques moyennes de la station météorologique de Châteaubourg sur la période 2010-2022 et données MetWeb de Rennes (sources : Météo France ; infoclimat.fr ; metweb.fr, 2022)	76
Tableau 31 : Synthèse des risques naturels identifiés sur la commune de Cornillé (source : DDRM 35, 2021)	86
Tableau 32 : Définitions des aires d'étude (source : Calidris, 2022)	117
Tableau 33 : Habitat naturels recensés dans les aires d'étude (source : Calidris, 2022)	124
Tableau 34 : Plantes à enjeu de conservation recensées lors des inventaires (source : Calidris, 2022)	126
Tableau 35 : Liste des prélèvements et classes d'hydromorphie associées.....	131
Tableau 36 : Zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié	131
Tableau 37 : Liste des espèces contactées en période de reproduction (source : Calidris, 2022).....	133
Tableau 38 : Liste des espèces contactées en période hivernale (source : Calidris, 2022).....	134
Tableau 39 : liste des espèces contactées en période de migration (source : Calidris, 2022)	135
Tableau 40 : Liste des espèces d'oiseaux à enjeu de conservation recensées lors des inventaires (source : Calidris, 2022)	136
Tableau 41 : Liste des espèces de chiroptères inventoriées au sein de la ZIP (source : Calidris, 2022).....	141
Tableau 42 : Pourcentage d'activité des espèces de chiroptères inventoriées sur le site (source : Calidris, 2022).....	142
Tableau 43 : Activité des espèces de chiroptères en fonction des points d'écoute (source : Calidris, 2022).....	142
Tableau 44 : Bibliographie des mammifères (hors chiroptères) connus sur la commune de Cornillé (source : Calidris, 2022)	144
Tableau 45 : Mammifères terrestres et semi-aquatiques recensés lors des inventaires (source : Calidris, 2022)	144
Tableau 46 : Bibliographie des amphibiens connus sur la commune de Cornillé (source : Calidris, 2022).....	146
Tableau 47 : Liste des espèces d'amphibiens recensées sur le site d'étude (source : Calidris, 2022)	146
Tableau 48 : Reptiles recensés lors des inventaires (source : Calidris, 2022)	148

Tableau 49 : Bibliographie des insectes connus sur la commune de Cornillé (source : Calidris, 2022)	150
Tableau 50 : Insectes recensés lors des inventaires (source : Calidris, 2022).....	151
Tableau 51 : Concentrations annuelles moyennes ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) (source : Airbreizh, 2022).....	161
Tableau 52 : Qualité de l'eau distribuée sur la commune de Cornillé (source : ARS Bretagne, 2022).....	161
Tableau 53 : Champs électriques et magnétiques de quelques appareils ménagers et des lignes électriques.....	164
Tableau 54 : Trafic routier des routes structurantes au sein de l'aire d'étude rapprochée	165
Tableau 55 : Synthèse des risques technologiques identifiés sur la commune de Cornillé et au niveau de la zone d'implantation potentielle (source : DDRM 35, 2021).....	174
Tableau 56 : Récapitulatif des avis reçus en réponse aux courriers d'identification de servitudes du projet	176
Tableau 57 : Echelle de couleur des niveaux d'enjeu	180
Tableau 58 : Extrait du cahier des charges de l'appel portant sur la réalisation et l'exploitation d'Installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire « Centrales au sol » (source : cre.fr, avril 2023).....	187
Tableau 59 : Spécificités du site.....	188
Tableau 60 : Comparaison des variantes	193
Tableau 61 : Caractéristiques générales du projet de Cornillé (source : Arvro Energies, 2023)	197
Tableau 62 : Caractérisation des impacts bruts sur la géologie et les sols	216
Tableau 63 : Caractérisation des impacts bruts sur le relief.....	219
Tableau 64 : Caractérisation des impacts bruts sur l'hydrogéologie et l'hydrographie.....	221
Tableau 65 : Caractérisation des impacts bruts sur le climat	223
Tableau 66 : Synthèse des risques naturels.....	223
Tableau 67 : Caractérisation des impacts bruts sur les risques naturels	225
Tableau 68 : Caractérisation des effets et des impacts paysagers sur les entités paysagères (source : AEPE Gingko, 2023).....	232
Tableau 69 : Mesures paysagères d'accompagnement pour le projet de Cornillé (source : AEPE Gingko, 2023).....	234
Tableau 70 : Synthèse de l'avifaune nicheuse contactée dans les centrales solaires de Pla de la Roque et La Calade en 2012 (source : Calidris, 2022).....	238
Tableau 71 : Synthèse de l'avifaune nicheuse contactée dans les centrales solaires de Pla de la Roque et La Calade en 2016 (source : Calidris, 2022).....	239
Tableau 72 : Surfaces impactées par habitat lors des travaux (source : Calidris, 2023)	240
Tableau 73 : Impacts bruts sur la flore en phase de travaux (source : Calidris, 2023).....	241
Tableau 74 : Impacts bruts sur les habitats naturels en phase de travaux (source : Calidris, 2023).....	241
Tableau 75 : Impacts bruts sur l'avifaune à enjeu de conservation ou protégée en phase de travaux (source : Calidris, 2023).....	244
Tableau 76 : Impacts bruts sur les mammifères à enjeu de conservation ou protégés en phase de travaux (source : Calidris, 2023).....	246
Tableau 77 : Impacts bruts sur les amphibiens à enjeu de conservation ou protégés en phase de travaux (source : Calidris, 2023).....	247
Tableau 78 : Impacts bruts sur les reptiles à enjeu de conservation ou protégés en phase de travaux (source : Calidris, 2023)	248
Tableau 79 : Impacts bruts sur les insectes en phase de travaux (source : Calidris, 2023).....	249
Tableau 80 : Ensemble des mesures intégrées au projet (source : Calidris 2023).....	251
Tableau 81 : Impacts résiduels attendus sur la flore après intégration des mesures d'évitement et de réduction (source : Calidris, 2023).....	255
Tableau 82 : Impacts résiduels attendus sur les habitats naturels après intégration des mesures d'évitement et de réduction (source : Calidris, 2023).....	255
Tableau 83 : Impacts résiduels attendus sur les oiseaux après intégration des mesures d'évitement et de réduction (source : Calidris, 2023)	256
Tableau 84 : Impacts résiduels attendus sur les mammifères après intégration des mesures d'évitement et de réduction (source : Calidris, 2023)	257
Tableau 85 : Impacts résiduels attendus sur les amphibiens après intégration des mesures d'évitement et de réduction (source : Calidris, 2023).....	257
Tableau 86 : Impacts résiduels attendus sur les reptiles après intégration des mesures d'évitement et de réduction (source : Calidris, 2023).....	258
Tableau 87 : Impacts résiduels attendus sur les insectes après intégration des mesures d'évitement et de réduction (source : Calidris, 2023).....	258
Tableau 88 : Caractérisation des impacts bruts sur la démographie	266
Tableau 89 : Caractérisation des impacts bruts sur le logement	267
Tableau 90 : Répartition des recettes fiscales entre le bloc communal et le département	270
Tableau 91 : Caractérisation des impacts bruts sur l'économie	270
Tableau 92 : Caractérisation des impacts bruts sur les activités	271
Tableau 93 : Valeurs réglementaires des concentrations annuelles moyennes	272
Tableau 94 : Caractérisation des impacts bruts sur la qualité de l'air	273
Tableau 95 : Caractérisation des impacts bruts sur la qualité de l'eau.....	274
Tableau 96 : Caractérisation des impacts bruts sur l'ambiance acoustique	276
Tableau 97 : Caractérisation des impacts bruts sur les déchets	277
Tableau 98 : Caractérisation des autres impacts bruts sur la santé.....	279
Tableau 99 : Caractérisation des impacts bruts sur les infrastructures de transport	281
Tableau 100 : Caractérisation des impacts bruts sur les activités de tourisme	282

Tableau 101 : Rappels des risques technologiques	283
Tableau 102 : Caractérisation des impacts bruts sur les risques technologiques	285
Tableau 103 : Rappel des servitudes et contraintes techniques identifiées	286
Tableau 104 : Caractérisation des impacts bruts sur les servitudes	287
Tableau 105 : Echelle des niveaux d'impact	289
Tableau 106 : Synthèse des impacts et mesures du projet de Cornillé sur le contexte physique	290
Tableau 107 : Synthèse des impacts et mesures du projet de Cornillé sur le contexte paysager	291
Tableau 108 : Synthèse des impacts et mesures du projet de Cornillé sur le contexte naturel	292
Tableau 109 : Synthèse des impacts et mesures du projet de Cornillé sur le contexte humain.....	294
Tableau 110 : Synthèse des impacts cumulés du projet de Cornillé.....	295
Tableau 111 : Evolution de l'environnement au cours des prochaines années avec et sans la mise en œuvre du projet de Cornillé	299

3 LISTE DES CARTES

Carte 1 : Puissance photovoltaïque cumulée et installée en Europe en 2021 (source : EurObserv'ER, 2022)	15
Carte 2 : Production solaire par région en 2021 (source : Panorama SER, février 2022).....	18
Carte 3 : Installations éoliennes et solaires développés/construits par ArVro Energies (source : ARVRO Energies, 2022)	23
Carte 4 : Projets pris en compte pour l'analyse des impacts cumulés.....	33
Carte 5 : Localisation des sondages pédologiques (source : Calidris, 2022)	45
Carte 6 : Localisation des points d'écoute passive pour les chiroptères (source : Calidris, 2022)	48
Carte 7 : Parcours de recherche de la faune sur le site d'étude (source : Calidris, 2022)	51
Carte 8 : Localisation du projet de parc photovoltaïque.....	62
Carte 9 : Aires d'étude du projet	64
Carte 10 : Vue aérienne de la zone d'implantation potentielle	66
Carte 11 : Carte géologique schématique du département d'Ille-et-Vilaine – Etoile jaune : ZIP	67
Carte 12	68
Carte 13 : Relief de l'aire d'étude rapprochée.....	70
Carte 14 : Localisation des grands bassins versants nationaux.....	71
Carte 15 : Réseau hydrographique des différentes aires d'étude	73
Carte 16 : Localisation de la nappe d'eau souterraine dans les aires d'étude	75
Carte 17 : Climats de France métropolitaine – Etoile bleue : Zone d'implantation potentielle	76
Carte 18 : Ensoleillement en France – Étoile bleue : Zone d'implantation potentielle (source : Météo France, 2018).....	77
Carte 19 : Sensibilité de la zone d'implantation potentielle au phénomène d'inondation par débordement de cours d'eau	79
Carte 20 : Sensibilité de la zone d'implantation potentielle au phénomène d'inondation par remontée de nappe.....	80
Carte 21 : Mouvements de terrain	81
Carte 22 : Risques de feux de forêts en Ille-et-Vilaine – Étoile bleue : ZIP.....	83
Carte 23 : Localisation du Bois de Cornillé.....	83
Carte 24 : Zonage sismique de la région Bretagne – Etoile bleue : Zone d'implantation potentielle (source : planseisme.fr, 2017)	84
Carte 25 : Densité de foudroiement – Etoile rouge : Zone d'implantation potentielle (source : Météo Paris, 2019)	84
Carte 26 : Articulation des aires d'étude (source : AEPE Gingko, 2022)	90
Carte 27 : Le relief et l'hydrographie à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (source : AEPE Gingko, 2022)	92
Carte 28 : L'occupation du sol à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (source : AEPE Gingko, 2022).....	94
Carte 29 : Les unités paysagères à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (source : AEPE Gingko, 2022).....	97
Carte 30 : Les principaux lieux de vie à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (source : AEPE Gingko, 2022).....	99
Carte 31 : Les principaux lieux de vie à proximité de la Zone d'Implantation Potentielle (source : AEPE Gingko, 2022).....	101
Carte 32 : Les axes de communication (source : AEPE Gingko, 2022)	104
Carte 33 : Les éléments touristiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (source : AEPE Gingko, 2022).....	106
Carte 34 : Les éléments patrimoniaux recensés (source : AEPE Gingko, 2022)	108
Carte 35 : Le paysage à l'échelle de la Zone d'Implantation Potentielle (source : AEPE Gingko, 2022).....	111
Carte 36 : Les cartes de Cassini (XVIIIe siècle) et d'État-Major (XIXe siècle) (source : AEPE Gingko, 2022).....	112
Carte 37 : L'évolution des paysages des abords de la Zone d'Implantation Potentielle entre 1949 et aujourd'hui (source : AEPE Gingko, 2022)	113
Carte 38 : Synthèse des sensibilités paysagères (source : AEPE Gingko, 2022)	115
Carte 39 : Recommandations paysagères (source : AEPE Gingko, 2022)	116
Carte 40 : Aires d'étude du contexte environnemental et naturel (source : Calidris, 2022)	118
Carte 41 : Grands ensembles de perméabilité du SRCE Bretagne (source : Calidris, 2022).....	119
Carte 42 : Réservoirs de biodiversité régionaux et corridors écologiques régionaux du SRCE Bretagne (source : Calidris, 2022)	120
Carte 43 : Trame verte et bleue du pays de Vitré (source : Calidris, 2022, d'après SCoT du pays de Vitré)	120
Carte 44 : Cartographie des habitats naturels et semi-naturels recensés dans les aires d'étude (source : Calidris, 2022)	125
Carte 45 : Localisation des plantes à enjeu de conservation (source : Calidris, 2022).....	127
Carte 46 : Enjeux liés à la flore et aux habitats naturels (source : Calidris, 2022).....	128
Carte 47 : Zones humides potentielles selon le SDAGE Loire-Bretagne (source : Calidris, 2022)	130
Carte 48 : localisation des observations d'oiseaux patrimoniaux sur le site d'étude (source : Calidris, 2022)	137

Carte 49 : Spatialisation des enjeux pour l'avifaune nicheuse (source : Calidris, 2022)	139
Carte 50 : Spatialisation des enjeux relatifs à la conservation de l'avifaune en période internuptiale (migration et hiver) (source : Calidris, 2022)	140
Carte 51 : Zones de potentialités de gîtes pour les chiroptères (source : Calidris, 2022)	141
Carte 52 : Spatialisation des enjeux pour les chiroptères (source : Calidris, 2022)	143
Carte 53 : Spatialisation des enjeux pour les mammifères terrestres et semi-aquatiques (source : Calidris, 2022)	145
Carte 54 : Localisation des observations d'amphibiens (source : Calidris, 2022).....	146
Carte 55 : Zones à enjeux relatives à la conservation des amphibiens sur le site d'étude (source : Calidris, 2022).....	147
Carte 56 : Localisation des observations des reptiles (source : Calidris, 2022).....	148
Carte 57 : Spatialisation des enjeux pour les reptiles (source : Calidris, 2022).....	149
Carte 58 : Spatialisation des enjeux pour les insectes (source : Calidris, 2022).....	152
Carte 59 : Synthèse des enjeux pour la faune et la flore (source : Calidris, 2022).....	153
Carte 60 : Localisation de la zone d'implantation potentielle sur le plan de zonage du PLU de Cornillé.....	156
Carte 61 : Intercommunalités intégrant les aires d'étude	158
Carte 62 : Carte stratégique du bruit.....	163
Carte 63 : Infrastructures de transports présentes dans les aires d'étude	167
Carte 64 : Infrastructures électriques présentes dans les aires d'étude	169
Carte 65 : Activités touristiques présentes sur les différentes aires d'étude	171
Carte 66 : Risques technologiques présents autour de la zone d'implantation potentielle	175
Carte 67 : Servitudes et contraintes techniques.....	178
Carte 68 : Illustration des variantes (source : Arvro Energies, 2023).....	190
Carte 69 : Plan du parc photovoltaïque de Cornillé.....	198
Carte 70 : Positionnement des photomontages (source : AEPE Gingko, 2023).....	227
Carte 71 : Projet d'implantation du parc photovoltaïque et enjeux botaniques (source : Calidris, 2023).....	242
Carte 72 : Projet d'implantation du parc photovoltaïque et enjeux liés aux oiseaux nicheurs (source : Calidris, 2022)	243
Carte 73 : Projet d'implantation du parc photovoltaïque et enjeux liés aux oiseaux en période internuptiale (source : Calidris, 2022)	243
Carte 74 : Projet d'implantation du parc photovoltaïque et enjeux liés aux mammifères terrestres (source : Calidris, 2022)	245
Carte 75 : Projet d'implantation du parc photovoltaïque et enjeux liés aux chiroptères (source : Calidris, 2022).....	245
Carte 76 : Projet d'implantation du parc photovoltaïque et enjeux liés aux amphibiens (source : Calidris, 2022)	246
Carte 77 : Projet d'implantation du parc photovoltaïque et enjeux liés aux reptiles (source : Calidris, 2022)	247
Carte 78 : Projet d'implantation du parc photovoltaïque et enjeux liés aux insectes (source : Calidris, 2022)	248

4 ACRONYMES UTILISES

ABF	: Architecte des Bâtiments de France	MW	: Mégawatt
ADEME	: Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	NO ₂	: Dioxyde d'azote
ANF	: Agence Nationale des Fréquences	NGF	: Niveau Général de la France
APCA	: Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture	O ₃	: Ozone
Art.	: Article	OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
AO	: Appel d'offres	PLU	: Plan Local d'Urbanisme, anc. POS
BRGM	: Bureau de Recherche Géologique et Minière	POS	: Plan d'Occupation des Sols, dénommé PLU
CC	: Communauté de Communes	Ps	: Particules en Suspension
CE	: Communauté Européenne	RAMSAR	: Convention internationale s'étant déroulée à RAMSAR en 1971
Chap.	: Chapitre	RGA	: Recensement Général Agricole
CO ₂	: Dioxyde de Carbone	RGP	: Recensement Général de la Population
dB	: Décibel	RD	: Route Départementale
DDAF	: Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt	RN	: Route Nationale
DDASS	: Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	RNU	: Règlement National d'Urbanisme
DDE	: Direction Départementale de l'Equipement	s	: Seconde
DICT	: Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux	SAGE	: Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
DIREN	: ex Direction Régionale de l'Environnement, Cf. DREAL	SAU	: Surface Agricole Utile
DRAC	: Direction Régionale de l'Archéologie	SCOT	: Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale syn.Schéma Directeur
DREAL	: Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	SDAGE	: Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
DRIRE	: ex Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, Cf. DREAL	SER	: Syndicat des Energies Renouvelables
ENR	: Energies Renouvelables	SEVESO	: Normes européennes sur les risques industriels majeurs liées à la catastrophe industrielle ayant eu lieu à Seveso en Italie
FNSEA	: Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles	SFEPM	: Société Française pour l'étude et la Protection des Mammifères
GDF	: Gaz de France	SIC	: Site d'Intérêt Communautaire
g	: Grammes	SICAE	: Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité
GR	: Grande Randonnée	SO ₂	: Dioxyde de Soufre
H	: Heure	SRU	: Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain
Ha	: Hectare	STH	: Surface Toujours en Herbe
Hab.	: Habitants	t. éq.	: Tonne équivalent
HT	: Haute Tension	TDF	: Télédiffusion de France
ICPE	: Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	TGV	: Train Grande Vitesse
IGN	: Institut Géographique National	THT	: Très Haute Tension
INSEE	: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques	TSP	: Territoires de Santé et de Proximité
KWc	: Kilo Watt crête	TP	: Taxe Professionnelle
KWH	: Kilo Watt Heure	UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
km, km ²	: Kilomètre, kilomètre carré	UTA	: Unité Travail Agricole
m, m ² , m ³	: mètre, mètre carré, mètre cube	VTT	: Vélo Tout Terrain
mm	: millimètre	ZICO	: Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
ml	: mètre linéaire	ZNIEFF	: Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique & Faunistique
Leq	: Niveau Acoustique Equivalent	ZSC	: Zone Spéciale de Conservation
MEDD	: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	<	: Inférieur
MES	: Matière En Suspension	/	: Par
MH	: Monument Historique	°C	: Degré Celsius
MNHN	: Muséum National d'Histoire Naturelle		

5 COURRIERS DE CONSULTATION ET REPONSES DES SERVICES CONCERNES

5 - 1 AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS)



Rennes, le 24/03/2023

Délégation départementale
d'Ille-et-Vilaine
Département Santé-environnement

Affaire suivie par : Michel Fichet
Tél. : 02 99 33 34 22
Mél. : michel.fichet@ars.sante.fr

MRéf : ELISE - D0323--1647

Le Directeur de la délégation
départementale d'Ille-et-Vilaine

à

Monsieur le Directeur
ArVro Energies
14, Place du Champ de Foire
29834 CARHAIX CEDEX

A l'attention de M. AUDERN

Objet : Projet de parc photovoltaïque – commune de Cornillé.

VRéf. : Votre demande du 13 mars 2023

Monsieur le Directeur,

A la suite de votre demande de renseignements visée en référence, je vous informe que votre zone d'étude sur un secteur situé sur le territoire de la commune de Cornillé ne recoupe aucun captage d'eau destinée à l'alimentation humaine ni périmètre de protection.

Cette réponse ne préjuge toutefois pas de l'avis qui pourrait être rendu par mon service lors de l'instruction administrative du dossier.

Cet avis se basera notamment sur la qualité des données incluses dans l'étude d'impact éventuelle et l'évaluation des risques sanitaires.

En l'état, je vous recommande de prendre l'attache du paysagiste-conseil de la DDTM et de demander un certificat d'urbanisme pour connaître l'ensemble des servitudes applicables.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

P/Le Directeur de la délégation départementale
d'Ille-et-Vilaine
L'Ingénieur général du génie sanitaire,

Benoît CHAMPENOIS

Délégation départementale d'Ille-et-Vilaine
Bâtiment 3 soleils, 3 place du Général Giraud
CS 54257
35042 Rennes Cedex
Tél : 02.99.33.34.17
Mél : ars-dd35-sante-environnement@ars.sante.fr
www.ars.bretagne.sante.fr



5 - 2 DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE (DGAC)



Service national d'Ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »

Département SNIA-Ouest
Unité instruction servitudes aéronautiques

Nos réf. : N° 2021/2178
Vos réf. : Votre courriel du 02/08/2021
Affaire suivie par : Hervé KERJOANT
snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 02 28 09 27 10

Objet : Demande d'avis pour un projet de centrale solaire au sol – Cornillé (35)

Monsieur,

Par courriel cité en référence, vous nous adressez pour avis, un dossier pour un projet d'implantation d'une centrale solaire au sol, d'une superficie non précisée et d'une hauteur de 4 mètres, sur des terrains situés lieu-dit « Bois de Cornillé » sur la commune de Cornillé.

Je vous informe que ce projet se situe en dehors de toute servitude aéronautique ou radioélectrique associée à des installations de l'aviation civile relevant de mon domaine de compétences.

De plus, ce projet étant situé à plus de 3 kilomètres de toute piste d'aérodrome ou d'héliport, il ne constituera aucune gêne visuelle pour les pilotes ou les contrôleurs, conformément à notre « Note d'Information Technique relative aux installations des panneaux photovoltaïques à proximité des aérodromes » du 27 juillet 2011.

En conséquence, je n'ai pas d'objection à formuler à l'encontre de ce projet. Cet avis est établi sur la base des informations techniques et réglementaires recueillies à ce stade du projet, et ne préjuge pas de celui qui sera rendu dans l'instruction du permis de construire.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du département SNIA Ouest
Christophe FERROQUIN

Service national d'Ingénierie aéroportuaire Ouest- Pôle de Nantes – Zone aéroportuaire – CS 14321 – 44341 Bouguenais cedex
Tél : 02 28 09 27 10

5 - 3 DIRECTION DE LE SECURITE AERONAUTIQUE D'ETAT (DSAE)

Madame, Monsieur,

Votre projet agri-photovoltaïque sur le territoire de la commune de Cornillé transmis par courrier en date du août 2021, ne présente pas une gêne avérée pour les armées.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Ce document est établi sur la base des critères actuellement pris en compte par le ministère des armées et des informations recueillies à ce stade de la consultation. Il tient compte de la réglementation et des contraintes en vigueur au jour de l'étude et ne préjuge en rien de l'éventuel accord du ministère des armées qui sera donné dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale à venir.

Ce document n'est pas un acte faisant grief, il est donc insusceptible de recours et de demande de reconsidération. Il est inopposable aux tiers et ne crée pas de droit d'antériorité à l'égard d'autres éventuels projeteurs. Il ne vaut pas autorisation, celle-ci n'étant étudiée que lors de l'instruction de la demande d'autorisation, sur saisine du préfet.

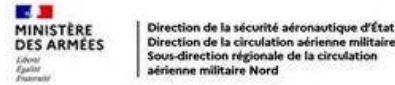
Enfin, en ce qui concerne les immeubles militaires et les servitudes d'utilité public relevant du ministère des armées, votre projet ayant une hauteur inférieure à 50 mètres, vous devez également recueillir l'avis de l'Etat-major de la zone de défense de Rennes – EMZD RNS/DES /BSI/URB - Quartier Margueritte – BP 20 - 35998 Rennes Armées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le sous-directeur de la circulation aérienne militaire Nord,

Commandant Xavier LEROY
Chef de la division environnement aéronautique
DSAE/DIRCAM/SDRCAM Nord

SDRCAM Nord – Site Mailloux
Base aérienne 705
RD 9010 – 37 076 TOURS CEDEX 02
Tél : +33 2 45 34 14 46 / PNIA : 862 927 14 46
xavier-e.leroy@intradef.gouv.fr



5 - 4 DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER D'ILLE-ET-VILAINE (DDTM)



PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

Direction départementale des Territoires et de la Mer

SECTAM

Service Énergie Climat Transport et Aire Métropolitaine

Rennes, le 04/08/2021

Monsieur Hugo FRANCOIS
AR VRO ENERGIES
Agence de Rennes
ZA Bellevue
10, Rue Antoine de Saint-Exupéry
35235 THORIGNE-FOUILLARD

Affaire suivie par : Jean-Jacques Guittonneau
Tél : 02.90.02.32.20
Mél : jean-jacques.guittonneau@ille-et-vilaine.gouv.fr

Monsieur,

Vous avez sollicité la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Ille et Vilaine pour connaître les servitudes inhérentes à la zone d'étude située sur la commune de Cornillé reportée sur la carte jointe à votre demande. Il est bien souligné que les informations ci-après sont issues du règlement effectif à la date de ce présent courrier.

CORNILLE

La zone d'étude se situe sur les zones NPd et UA1 du PLU.

NPd	<i>Sont autorisées les installations et équipements techniques nécessaires au fonctionnement des services publics ou des établissements d'intérêt collectif.</i>
UA1	<i>Sont autorisées les installations et équipements techniques nécessaires au fonctionnement des services publics ou des établissements d'intérêt collectif.</i>

En raison de la sensibilité locale potentielle quant à ce type de projets, nous vous invitons à échanger avec la commune ainsi qu'avec le chargé du PCAET de Vitré Communauté.

Afin d'obtenir une réponse précise et sûre juridiquement, nous vous invitons à déposer en mairie une ou des demande(s) de CU opérationnel(s) (Cub) accompagnée(s) d'extraits cadastraux, qui permettront une localisation satisfaisante des points de référence. Nous ajoutons que la validité d'un CU est de 18 mois.

Ces réponses ne préjugent nullement des autres contraintes telles que celles associées à l'environnement, paysage, danger, risques,...

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Chef du Pôle Energie, Climat, Construction,

Clément Hallaire.



POLE DYNAMIQUES
TERRITORIALES

DIRECTION DE L'ECO-
DEVELOPPEMENT

SERVICE PATRIMOINE NATUREL

Affaire suivie par

Lucie LARRAT

Tél. : 02 99 02 36 82

lucie.larrat@ille-et-vilaine.fr

Ref : 1882

Monsieur Tanguy AUDERN
Responsable de projets
ArVro Energies
Agence de Carhaix
BP 231
14 Place du Champ de Foire
29834 CARHAIX Cedex

Rennes, le jeudi 4 mai 2023

Objet : Demande d'informations dans le cadre d'un projet de parc photovoltaïque sur la commune de Cornillé.

Monsieur,

Vous nous avez sollicités par un courrier réceptionné le 17 mars 2023, pour des informations sur les données environnementales et les servitudes relatives au projet de parc photovoltaïque sur la commune de Cornillé.

La zone d'étude du projet ne concerne pas d'espaces naturels sensibles (ENS) départementaux, ni de ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) ou de site NATURA 2000.

La cartographie des grands types de végétation d'Ille-et-Vilaine du Conservatoire Botanique National de Brest (visualisation de la carte ici : <http://www.cbnbrest.fr/flux-actualites/411>) identifie à proximité du site un plan d'eau et les végétations qui lui sont associées au niveau du bois et un ruisseau rejoignant le site à l'est. **Une attention particulière devra être portée au maintien de la potentielle continuité entre ce ruisseau et ce plan d'eau, la richesse faunistique et floristique de ces milieux naturels devant être maintenue.**

S'agissant de la prise en compte des paysages, je vous informe que le Département a mis en ligne courant 2014 l'atlas départemental des paysages d'Ille-et-Vilaine que nous vous incitons à consulter via l'adresse du site internet suivant : www.paysages-ille-et-vilaine.fr.

L'atlas des paysages d'Ille-et-Vilaine, en plus de présenter l'analyse des caractères morphologiques de chaque unité paysagère, propose des enjeux et pistes d'actions liés notamment aux formes du développement urbain et aux évolutions des paysages ruraux.

La carte émise sur le paysage montre que le projet se situe sur l'unité paysagère « Plaine de Janzé - La Guerche de Bretagne ». Il s'agit de la plus vaste des unités paysagères du département qui se présente comme une grande plaine agricole modernisée. Un enjeu majeur de cette unité paysagère est la **maîtrise des effets de la LGV et des éoliennes sur le paysage**, au vu des vastes dégagements visuels qui le caractérisent.

La vision du paysage depuis le train est en effet un enjeu à prendre en considération, d'autant plus que le site d'étude est localisé à moins de 800m du passage de cette ligne. De plus, **la plaine est un des territoires les plus marqués par la modernisation de l'agriculture**, ce qui constitue un second enjeu majeur pour cette unité paysagère. Son histoire est également liée à celle de l'agro-alimentaire et du lait. Confrontée à la nostalgie du bocage presque disparu, cette réalité peine à formuler un paysage caractérisé.

Il convient de bien étudier la localisation et la visibilité du futur site d'implantation de panneaux photovoltaïques afin de ne pas perturber de façon importante l'équilibre du paysage. Les perceptions visuelles depuis les habitations et les secteurs de passage situés à proximité (sentiers de randonnée, routes, LGV) sont à prendre en considération. **La hauteur des tables modulaires par rapport à la végétation voisine devra, en particulier, être prise en compte afin d'éviter un impact visuel du projet, notamment depuis la route départementale. La conservation de la végétation existante autour du site (forêt, bocage et arbres éparses) et un renforcement de ces écrans végétaux pourront être mis en œuvre à ce titre.**

S'agissant de questions liées à la voirie départementale et/ou à la sécurité des usagers de ces routes, le projet se situe le long d'une route départementale : la RD 104, au niveau du lieu-dit « La Grétais », qui est un réseau stratégique de catégorie D. Le Département dans le cadre du règlement de la voirie départementale a fixé une marge de recul de 25 mètres au bord des routes départementales de catégorie D par rapport à l'axe de la route pour les autres usages que de l'habitat hors agglomération.

De plus, l'accès au projet devra être privilégié via un accès existant ou une voie existante. En cas de création d'un accès spécifique, celui-ci devra respecter les règles de visibilité minimale de 150 m de part et d'autre de l'accès. Cet aménagement devra alors faire l'objet d'une autorisation préalable du service routes de l'agence départementale de Vitré.

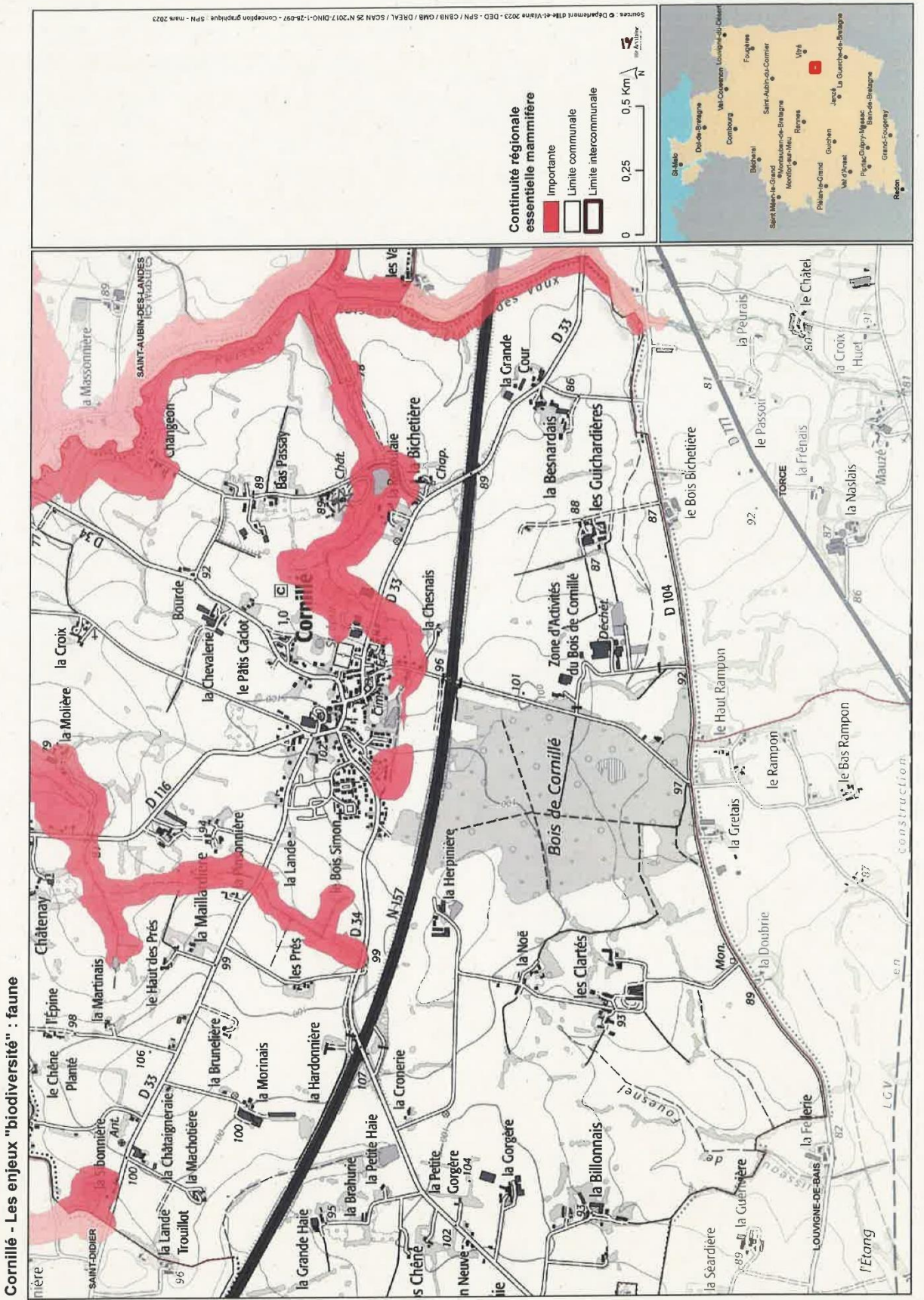
Enfin, le projet devra respecter les dispositions du PLU communal ou intercommunal ; et l'orientation du futur parc ne devra pas compromettre la bonne lisibilité et visibilité de la route départementale et ne pas créer d'éblouissement aux usagers.

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,
Le chef du service patrimoine naturel

(Signature)
Thibaut GABORIT

La gestion du courrier fait l'objet d'un traitement informatique. Pour plus de renseignements et faire valoir vos droits, contactez l'émetteur du courrier ou le délégué à la protection des données (dico@ille-et-vilaine.fr / 02 99 02 35 35).



5 - 5 RTE



VOS REF AUDERN Tangui

NOS REF LEI-ENV-CM-NTS-BRE-FP-23-00114

INTER-LOCUTEUR POISSON Fabien

TELEPHONE 02 98 66 60 24

E-MAIL rte-bzh-environnement@rte-france.com

OBJET Projet photovoltaïque, commune de CORNILLE

ArVro Energies
14 place du Champ de Foire
BP 231

29834 CARHAIX CEDEX

Quimper, le 22 mars 2023


Monsieur,

Vous nous avez sollicités concernant un projet photovoltaïque situé sur le territoire de la commune de **CORNILLE**.

Nous vous informons qu'aucune ligne, aérienne ou souterraine, appartenant au réseau public de transport d'énergie électrique (ouvrage de tension supérieure à 50 kV) ne se trouve à proximité des coordonnées de votre projet.

Nous vous précisons toutefois que cette réponse vaut uniquement pour les ouvrages dont RTE est gestionnaire (ouvrages dont la tension est supérieure à 50 kV), et qu'il peut exister, sur le terrain d'assiette du projet, des ouvrages de distribution d'énergie électrique ou des ouvrages de transport et de distribution de gaz qui dépendent d'autres exploitants (ENEDIS, régies, GRDF, etc.). Nous vous invitons donc à vous rapprocher de ces derniers pour obtenir toutes les informations utiles. Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Directeur du GMR BRETAGNE


Jean-Alain CABILLIC
MANAGER DES APPLIS
RTE - GMR BRETAGNE

PJ : Représentation réseaux

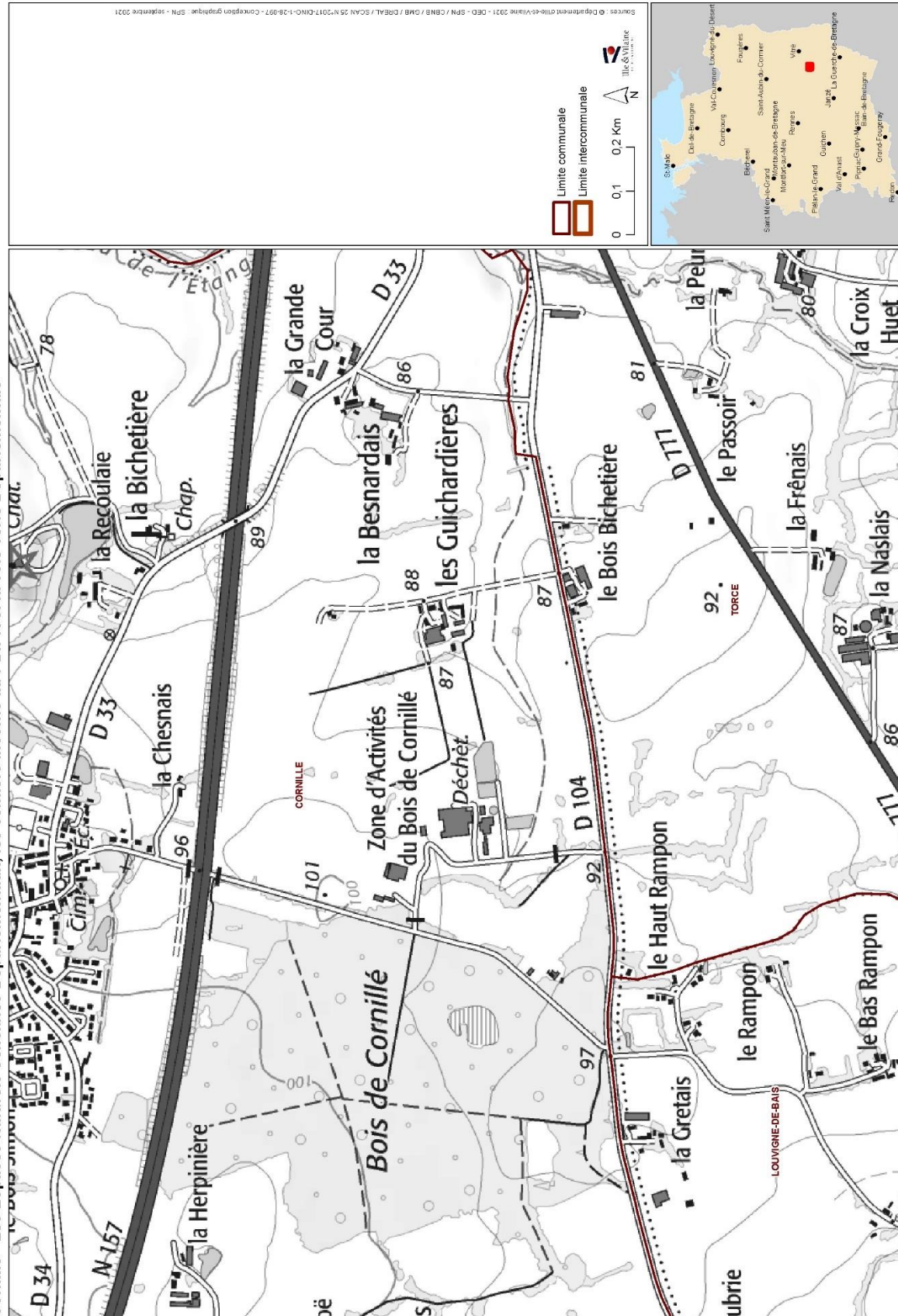
CENTRE MAINTENANCE NANTES
Groupe Maintenance Réseaux Bretagne
ZA de Kérourvois Sud - Ergué Gabéric
CS 15032 -29556 QUIMPER Cédex 9
TEL : 02.98.66.60.00 - FAX : 02.98.66.60.09

RTE Réseau de transport d'électricité
société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 2 132 285 690 euros
R.C.S.Nanterre 444 619 258



www.rte-france.com

Cornillé - Les Espaces Naturels Sensibles Départementaux, les sentiers inscrits au PDIPR et la voie verte Départementale



5 - 6 GRT GAZ



GRTgaz – Pôle Exploitation Centre Atlantique
 Direction des Opérations
 Téléphone +33(0)5 45 24 24 29
 Mail PECA-URBA@grtgaz.com
 www.grtgaz.com

ARVRO ENERGIES
 14 PLACE DU CHAMP DE FOIRE BP 231
 29834 CARHAIX-PLOUGUER

Affaire suivie par : AUDERN Tangui

VOS REF. Courrier reçu le 23/03/2023
 NOS REF. E2023-000130
 INTERLOCUTEUR Stéphane AUTANT Tel : 05 45 24 23 66
 MAIL PECA-URBA@grtgaz.com
 OBJET Consultation pour un projet d'implantation de parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Cornillé
 ADRESSE DES TRAVAUX 35087-CORNILLE

Angoulême, le 23/03/2023

Monsieur,

Nous accusons réception en date du 23/03/2023, de votre demande citée en objet.

D'après l'analyse des documents fournis, il apparaît que la construction envisagée se situe en dehors de la SUP 1, Servitude d'Utilité Publique correspondant à la zone des effets létaux du phénomène dangereux de référence majorant au sens de l'article R 555-10.1 du code de l'Environnement.

Nous vous rappelons que vous n'êtes pas tenus de nous informer des demandes de permis de construire, permis d'aménager et certificats d'urbanisme situés au-delà de cette SUP1 ().*

La position de nos SUP1 est définie par l'arrêté préfectoral instituant les servitudes d'utilité publique autour de nos canalisations de transport de gaz. Vous pouvez aussi les visualiser sur le site du Géoportail de l'urbanisme :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

(*): Article R555-30 et Article R555-30-1 du code de l'environnement.

Votre projet tel que décrit est suffisamment éloigné de nos ouvrages de transport de gaz.

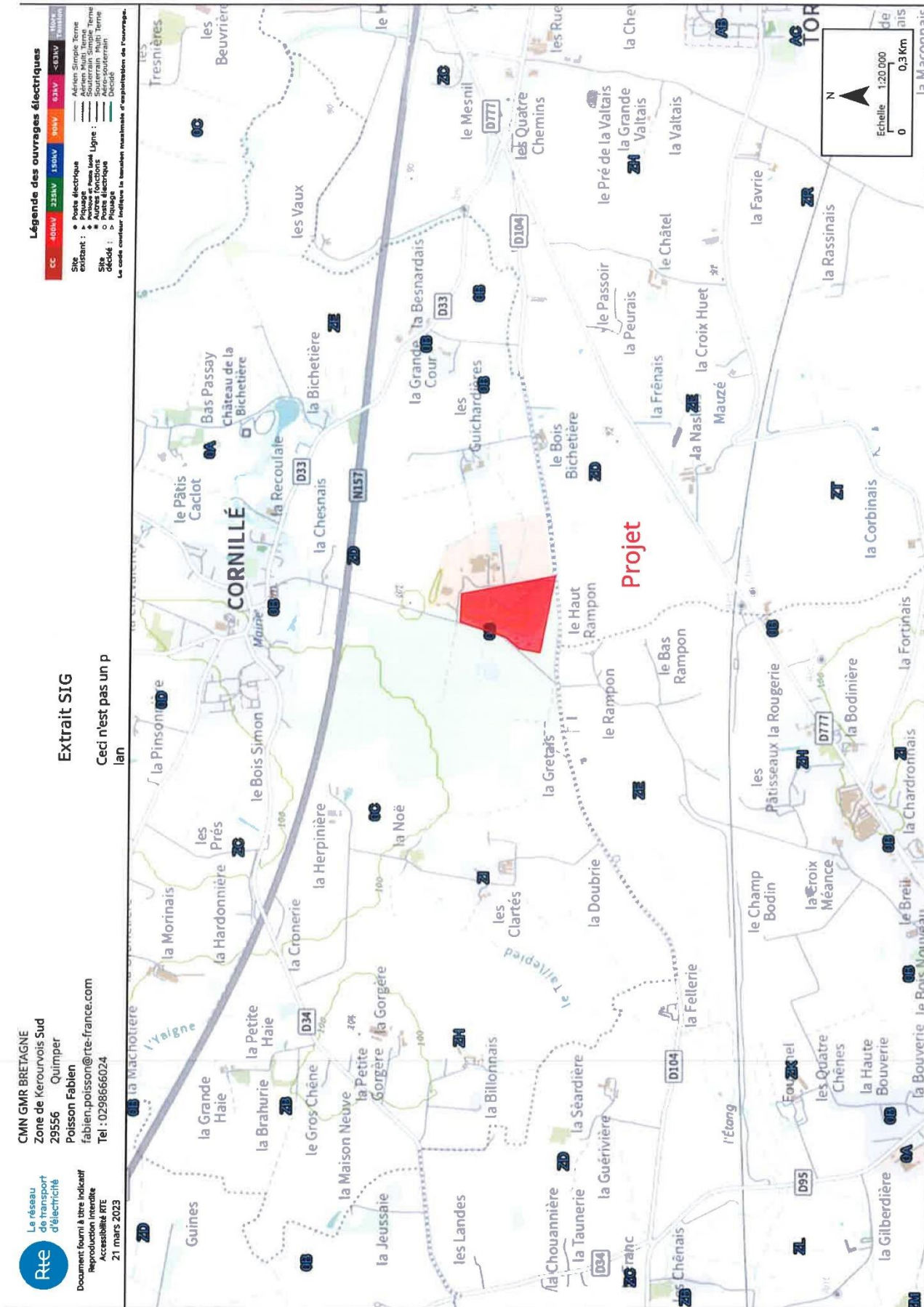
Nous n'avons donc pas d'observation à formuler.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Responsable du Département Maintenance, Travaux Tiers & Données
 Julien ALBERT

SA au capital de 639 933 420 euros
 RCS Nanterre 440 117 620

Page 1 sur 1



Extrait SIG
 Ceci n'est pas un plan

CMN GMR BRETAGNE
 Zone de Kerourvois Sud
 29556 Quimper
 Poisson Fabien
 fabien.poisson@rte-france.com
 Tel : 0298866024

Le réseau de transport d'électricité
 RTE
 Document fourni à titre indicatif
 Reproduction interdite
 Accessibilité RTE
 21 mars 2023

5 - 7 DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE BRETAGNE (DRAC)



Direction Régionale
des Affaires Culturelles
Service régional de l'archéologie

Rennes, le 18 AVR. 2023

Affaire suivie par
Bénédicte QUILLIEC
Gestion Ile-et-Vilaine
(hors Rennes Métropole)

Poste : 02 99 84 59 03
benedicte.quilliec@culture.gouv.fr

AR VRO ENERGIES
À l'attention de M. Tangui Audern
14 place du Champ de Foire
BP 231
29834 CARHAIX CEDEX

Réf : SRA / 23 - 743

Monsieur,

Par courrier du 13 mars 2023 vous avez consulté le Service régional de l'archéologie dans le cadre du projet de parc photovoltaïque situé au lieu-dit *Bois de Cornillé* sur la commune de **Cornillé (35)**.

En réponse, je vous informe qu'aucun site archéologique n'est actuellement recensé dans l'emprise de l'aire d'étude ou à sa proximité immédiate.

Compte tenu de l'emprise des travaux envisagés et de l'absence de tout indice de site archéologique au sein de l'aire d'étude ou à sa proximité, je vous informe que le Préfet de région (Ministère de la Culture, Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie) ne sollicitera pas la réalisation d'un diagnostic archéologique préalable aux travaux envisagés, sauf si un élément nouveau de localisation d'un site ou indice de site archéologique devait ultérieurement être porté à ma connaissance.

Il conviendra toutefois que vous rappeliez au maître d'ouvrage des travaux la nécessité d'informer le Service régional de l'archéologie de toute découverte fortuite qui pourrait être effectuée au cours des travaux ultérieurs, conformément aux dispositions des articles L.531-14 à L.531-16 du Code du patrimoine.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
la Directrice régionale des affaires culturelles,
Pour la Directrice régionale

Yves MENEZ
Conservateur régional de l'archéologie

Direction régionale des affaires culturelles
Hôtel de Blossac, 6 rue du Chapitre, CS 24405
35044 RENNES cedex
Téléphone : 02 99 29 67 67
<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

5 - 8 OPERATEURS TELEPHONIQUES

5 - 8a Orange

De consultation.faisceaux-hertziens@orange.com
Sujet: RE: Consultation projet photovoltaïque Cornillé (35)
Pour: Moi
17/08/2021, 10:45

Bonjour,
Nous n'avons pas de faisceau ou de site hertzien actuellement impacté par ce projet de parc éolien localisé sur la commune de Cornillé dans le département de Ile-et-Vilaine (35).
Vous n'avez donc aucune précaution particulière à prendre de votre côté.

A noter que notre réponse n'inclut que les faisceaux hertziens d'Orange et non les autres activités qui pourraient être impactées (Mobiles, Câbles, Fibres optiques etc...)
En cas de nouveau projet de construction de plus de 10 mètres de haut sur ce secteur, je vous invite à nous consulter à l'adresse : consultation.faisceaux-hertziens@orange.com

Cordialement,

Laetitia ROSSIGNOL
Coordinatrice pilote d'activité
Orange/CF/DTS/DTRS/DCRF/TOH/HR

5 - 8b Bouygues Telecom



ATLANTICA
76, RUE DES FRANÇAIS LIBRES
BP 36338
44263 NANTES CEDEX 2

TEL.: 02 28 08 22 00
FAX.: 02 28 08 22 04

www.bouyguetelecom.fr

AVRO ENERGIES
Monsieur Hugo FRANCOIS
10 rue Antoine de Saint Exupéry
35235 THORIGNE FOUILLARD

Nantes, le 3 août 2021

Objet : projet photovoltaïque sur la commune de Cornillé (35)
Votre mail du 03/08/21

Monsieur,

Nous tenons à vous remercier pour l'attention que vous portez aux installations BOUYGUES TELECOM, et aux services rendus à nos clients.

Concernant votre projet photovoltaïque sur la commune de Cornillé (35) et après vérification, nous vous confirmons qu'il n'y a pas d'impact sur cette zone.

Nous vous remercions de nous tenir informés d'une éventuelle évolution de votre projet.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Mariannick CAILLE-TARRADE
Direction Réseau Ouest
BOUYGUES TELECOM

6 EXPERTISE RELATIVE AU CONTEXTE NATUREL